



# La Commune



## Défense Laïque n° 49

[(Défense Laïque n°49 en PDF)->/pdf/dl49.pdf]

### ELECTIONS

Après les élections municipales des 23 et 30 mars, les citoyennes et citoyens français sont appelés à voter pour les élections européennes du 25 mai.

La Commission des Evêchés catholiques de la Communauté européenne dans un document en date du 20 mars 2014 déclare : *" Il est essentiel que les citoyens de l'UE participent au processus démocratique en votant le jour des élections. Une forte participation renforcera d'autant la nouvelle législature ". Elle " attire l'attention de nos concitoyens sur certains domaines spécifiques des politiques de l'UE : 1. Il faut veiller à ce que les démarches de plus en plus nombreuses visant à l'unité au sein de l'UE ne sacrifient pas le principe de subsidiarité... "*

Le principe de subsidiarité, fondement de la doctrine sociale de l'Église catholique, a été notamment clairement explicité dans l'encyclique Quadragesimo Anno, en 1931, comme moyen de l'organisation corporatiste et fasciste de l'Italie mussolinienne. Ce principe est antirépublicain, il ne vise qu'à conférer aux "corps inférieurs" les attributs des services publics. Ainsi, le Parlement européen sur son site Internet officiel donne la définition suivante : *"La signification et la finalité générales du principe de subsidiarité résident dans l'octroi d'un certain degré d'indépendance à une autorité subordonnée vis-à-vis d'une autorité de niveau supérieur, notamment d'une autorité locale envers le pouvoir central".*

En clair, la subsidiarité, c'est la subordination et l'obéissance à des décisions prises par une autorité en haut et appliquée en bas. C'est au nom de ce principe que nous assistons à une vague grandissante de privatisation des services publics et des régimes de protection sociale collective pour confier leurs missions à la sphère marchande.

Chaque jour, les directives européennes détruisent tout ce que la démocratie et le mouvement ouvrier indépendant ont pu arracher pour défendre les droits des citoyens et des salariés dans les différents pays. On le voit clairement en matière de services publics et de régimes de protection sociale collective. Le quotidien " Le Monde " dans son supplément " Economie et Entreprise " du 9 avril 2014 nous livre le résultat pour la Grèce de quatre ans de " réformes " imposées par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International : *les salaires des fonctionnaires ont été réduits de 7 % à 55 %, 200 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés soit un quart du total de 2010 et d'ici fin 2014 15 000 fonctionnaires seront licenciés ; les pensions des retraités ont perdu cette année entre 5 % et 15 % ; neufs hôpitaux d'Athènes et Thessalonique ont été transformés en centres de soins aux prestations réduites et 10 000 lits ont disparu ; dans l'éducation, les dépenses ont diminué de 28,3 % ; le salaire minimum brut est passé de 751,39 euros à 586,08 euros et le chômage a explosé passant de 7,5 % de la population active en 2009 dans le privé 28 % aujourd'hui.*

Ces chiffres dessinent notre propre avenir en France avec l'amère potion que l'Union Européenne, son parlement et ses commissions entendent faire appliquer par le gouvernement.

Ces chiffres donnent le vertige, derrière eux il y a des vies brisées, des retraités, des familles plongées dans la misère, des jeunes auxquels l'Union européenne et le FMI offrent comme seul avenir le chômage et la précarité.

En 2005, nous avons rejeté la constitution européenne cléricale. Aujourd'hui n'est-il pas temps de dire : il faut rompre avec l'Union Européenne, sa politique et ses traités ?

Jean-Paul Cros, 9 avril 2014

### Des candidats ont répondu

Le CDL avait décidé de questionner les Candidats aux élections municipales dans deux communes tests : Clapiers et Mauguio qui accueillent régulièrement les Cafés laïques. Ce faisant nous étions bien conscients que plus laïques qu'eux ce n'était pas possible...et pourtant à travers les réponses dont nous citons des extraits, on voit bien que le combat des uns et des autres ne se situe pas au même niveau de priorité et d'engagement. Nous vous laissons juges et attendrons les élus aux faits qui ne manqueront pas de se présenter au cours de leurs mandats.

Nous resterons vigilants et saurons leur rappeler leurs déclarations de " bonnes intentions. "

A Clapiers :

Eric Penso (PS), élu maire : " *Chers amis, Mon engagement pour la laïcité est connu à la fois dans ma vie personnelle, professionnelle et dans mon engagement citoyen dans notre commune de Clapiers. C'est donc fort naturellement que je prends les engagements que vous sollicitez mais au delà de ces engagements ce sont aussi les actes et actions passées qui font de moi un fervent défenseur de la laïcité dans notre pays.* "

Logan Girad (Front de Gauche) : " *En réponse à votre "Lettre ouverte aux candidats à l'élection", je veux par la présente vous faire part de notre attachement indéfectible au principe de laïcité qui constitue effectivement le socle de notre république (... Nous nous engageons par conséquent à soutenir l'enseignement public laïque et à défendre la séparation fondamentale que vous avez énoncé . fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée. Bien entendu, nous prenons également l'engagement de renoncer à participer, en tant qu'élus, à toute manifestation publique à caractère religieux ou confessionnel. J'ai par ailleurs fait passer aux membres de notre liste votre pétition pour en finir avec le détournement des fonds publics au profit de l'enseignement confessionnel. Pétition que nous avons également mis sur notre blog de campagne : <http://clapiersvraimentagauche.wordpress.com>.* "

Cercle de Défense Laïque  
Ecole de Vauguières  
34130 MAUGUIO  
Mauguio, le 17 mars 2014

Cher(e) adhérent(e),  
Vous avez vu dans le dernier numéro de Défense Laïque (n° 48)- que nous avons publié une lettre aux candidats aux municipales (p 8). Nous l'avons adressée à tous ceux qui briguent les suffrages sur notre commune (à l'exception volontaire et assumée du représentant du FN).  
Le 21/02 Laurent Capelletti (liste UMP-MODEM) nous communique :  
" 1) *La position de la liste que je conduis fait de la laïcité une de ses valeurs fortes assurément, cela dans le respect des lois actuelles qui la fondent et qu'il convient d'appliquer avec vigueur.*  
2)- *Au-delà, les positions des uns et des autres colistiers quant aux engagements plus détaillés que vous soumettez sont libres. Le débat que vous ouvrez est un débat national sur lequel chacun des membres de ma liste peut avoir une position différente. Je ne parlerai donc pas en leur nom. Nous sommes une liste de large union, réunis autour d'un projet municipal commun. Chacun garde ses convictions concernant des problématiques nationales ou internationales. Et ma volonté est bien celle de garder cette liberté de convictions qui fait la richesse de notre liste.* "

Le 22/02 nous avons rencontré (à son invitation) L Pradeille(PS Liste Protégeons M-C) :  
Plus d'une heure de discussion cordiale où nous avons affirmé nos positions et demandes, nous lui avons laissé la pétition pour l'abrogation de la loi Debré...Après l'affirmation de son attachement à la laïcité..., très critique envers le maire actuel, il s'est dit " *heurté de voir l'écharpe mélangée avec le goupillon* " (allusion à certaines cérémonies mémorielles célébrées conjointement par le maire et le curé sur fond de chants religieux) et s'est opposé aux processions religieuses (Roméria), son rôle ne consistant pas à " flatter les croyants ". Favorable au décret sur les rythmes scolaires, il souhaite la participation des enseignants des écoles (publiques) aux cérémonies (8 mai, 11 novembre) et solenniser les réunions du Conseil Municipal en faisant retentir la Marseillaise...  
Le 26/02 Y Bourrel (candidat à sa succession Liste Affirmons le cap) nous répondait par courrier :  
" *Soyez assurés, si vous ne l'êtes déjà à l'analyse du mandat écoulé, que mes convictions propres concourent en tous points à la défense de la laïcité dans nos institutions républicaines. Aussi , puis- je vous assurer de mon engagement à continuer le combat en faveur de la laïcité,véritable socle de notre république et garantie du vivre ensemble. La laïcité dans la sphère publique concourt notamment, à mon sens, à préserver les particularismes identitaires de toute manipulation politique velléitaire. Elle est la garantie du vivre ensemble dans le respect de l'identité de chacun. A ce titre, je continuerai à défendre la stricte distinction entre la sphère privée et la sphère publique concernant les manifestations à caractère culturel.* "Des déclarations de principe (on se doutait bien qu'aucun ne s'affirmerait ennemi de la laïcité mais s'en revendiquerait au contraire en fervent défenseur...) Oui mais, pragmatiques que nous sommes, nous avons sollicité des engagements concrets, et là...  
Les deux autres candidats (A Frapolli et D Bourguet) ne nous ont pas répondu.  
Meilleurs sentiments laïques,  
Régis Thiriet, Guy Viala

## Fusillés pour l'exemple, les fantômes de la République

C'est le titre d'une exposition qui s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Paris du 15 janvier au 22 mars. Son itinérance est prévue dans d'autres villes dans le cadre de la commémoration du centenaire de la grande guerre. A suivre, tant cette exposition didactique et richement documentée le tout dans une scénographie moderne (avec la participation de plusieurs artistes), mérite d'être vue.  
Son objet est de montrer " comment la justice fut rendue au nom du peuple entre 14 et 18 puis comment le pouvoir politique s'est emparé de cette mémoire " et le combat inlassable d'individus et d'associations pour la réhabilitation de ces 740 victimes. De nombreux panneaux silhouettes présentent quelques uns de ces fusillés, on lit leur nom et les circonstances de leur exécution.  
Nous en publierons plusieurs dans Défense Laïque.

### Carte blanche accordée par les politiques

Hantées par la défaite de 1870 suivie de l'occupation, les autorités sont prêtes à tout. Pour répondre à l'exhortation du généralissime (Joffre) qui se dit incapable de maintenir la discipline avec la législation actuelle, le ministre de la guerre, Alexandre Millerand, rédige à la hâte le 3 septembre la missive suivante (l'original manuscrit -ratures comprises- est exposé) : " *Je fais établir d'urgence acte portant rétablissement régulier cours martiales. Mais sans attendre, vous autorise dès maintenant à prendre ou prescrire toutes mesures nécessaires dans l'intérêt de la discipline militaire et maintien rigoureux de l'ordre public, je couvre entièrement ces mesures.* "

l'ordre général n°11 de Joffre est sans ambiguïté : " *Les fuyards, s'il s'en trouve, seront pourchassés et passés par les armes.* " Le droit de grâce du chef de l'Etat, dispositif majeur de la justice de la troisième république est remis en question par une simple circulaire ministérielle (que Poincaré n'a même pas cosignée).

### **Deux témoignages émouvants**

*" L'endroit où notre section s'est fait cueillir, je ne peux même pas le décrire. Il y avait des blés et des bosquets. Et tout à coup plus rien. Un obus est tombé en pleine route sur notre section. Huit hommes tués sur le coup. On n'a jamais pu retrouver leurs cadavres. Rien que des viandes déchiquetées. Après ça, il paraît qu'il y en a qui se sont débinés. J'ai eu le temps de voir le capitaine donner un coup de révolver à un pauvre gars assis sur son havresac et qui ne voulait plus bouger. J'ai fait quelques pas vers la lisière du bois. Et puis le noir. Le capitaine m'a récupéré seulement deux heures plus tard et m'a dit : " tu ne vas pas y couper toi, au tourniquet ! " Je passe demain en conseil de guerre. Il paraît qu'ils en désignent au hasard pour y passer. Et moi qui n'ai pas eu le temps de ramasser un autre trèfle... "*

Celui-ci écrit à sa " femme adorée " la veille de son exécution : *" J'ai eu tort de ne pas me laisser prendre. Je me suis sauvé pour ne pas être fait prisonnier et maintenant, le colonel m'accuse d'être un lâche. C'est fini pour moi, on m'inflige la plus haute peine. Ici, c'est souvent qu'il y a des conseils de guerre et pour montrer l'exemple, il en faut un qui paye pour tous. Eh bien c'est moi. Jamais je n'aurais cru finir comme ça. Je meurs pour rien et je n'ai rien à me reprocher. Tu peux garder la tête haute ma petite Madeleine. Demain je serai fusillé mais personne ne m'empêchera de penser à vous jusqu'au dernier moment. Mon portefeuille te parviendra et ce qu'il y a dedans. Je te fais mes derniers adieux à la hâte, les larmes aux yeux, l'âme en peine. Je te demande à genoux pardon pour la peine que je vais te causer et l'embarras dans lequel je vais te mettre. Adieu, je t'aime . Ton petit soldat. "*

### **Comment se déroule une exécution**

Le condamné est amené sur le terrain par un détachement de cinquante hommes. Il est placé au lieu de l'exécution pendant la lecture de l'extrait du jugement par le greffier. Le peloton d'exécution, que l'on appelle le " piquet ", est formé sur deux rangs. Il s'approche à six mètres du condamné. Après la salve, le sous-officier dégaine son révolver modèle 92 et donne le coup de grâce en plaçant le canon juste au-dessus de l'oreille, à cinq centimètres du crâne. L'exécution terminée, les troupes au grand complet (parfois jusqu'à 6000 hommes) défilent devant le mort et sont reconduites dans leur quartier. Avant d'être exécuté, le soldat est dégradé, ses boutons d'uniforme sont enlevés pour le couper de sa communauté (plus digne de porter l'uniforme). Les anciens combattants ont témoigné qu'ils avaient du mal à accepter ce cérémonial hérité de l'ancien régime. De même le " service de place " qui consiste à faire défiler la troupe pour l'impressionner n'aura pas l'impact espéré. Le principe d'exemplarité est remis en cause à partir de la réforme d'avril 1916 où seulement quelques centaines d'hommes assistent aux exécutions, l'état-major n'est pas dupe et se rend compte que l'exécution pour l'exemple n'a plus d'autre effet que de déprimer les soldats contraints d'y assister.

### **Jusqu'au bout du cynisme : exécuté et condamné à payer**

Dans les minutes des jugements des conseils de guerre, la somme de 12,55 francs dont devra s'acquitter la famille du condamné pour régler les frais d'exécution accompagne la sentence capitale.

### **Exécutions sommaires en rase campagne.**

Le 7 septembre 1914, près de Sézanne (Marne), sept soldats du 327° RI qui se repliaient après avoir perdu leur unité, sont fusillés sans jugement, sur ordre du général Boutegourd. Les hommes composant le peloton dévient leur tir et l'adjutant qui le commande refuse de donner le coup de grâce. Deux hommes en réchappent. L'un d'entre eux touché à la cuisse, meurt quelques jours plus tard. L'autre, François Waterlot, n'est pas touché. Il est le seul soldat à avoir survécu à une exécution. Il rejoint son unité où il est réintégré et reprend le combat. Il est tué au front en juin 1915.

### **Foch responsable d'une décimation**

*" Mes ordres portent qu'il soit tiré au sort un tirailleur sur 10 de la compagnie qui a refusé de marcher, sans préjudice des instigateurs de ce refus d'obéissance, s'ils venaient par la suite à être connus, que les tirailleurs désignés par le sort soient promenés devant le front portant en français et en arabe le mot " lâche ", qu'ils soient fusillés aussitôt après. "*

C'est ce qui est fait immédiatement, le 15 décembre 1915, un homme sur dix de la 15° compagnie du 8° tirailleurs, engagé sur le front des Flandres est fusillé. Plusieurs cas de décimations au cours de la guerre sont attestés, les plus fréquentes dans l'armée italienne, sous le commandement du général Cadorna rappelant la rigueur des légions romaines.

### **Deux fusillés pour l'exemple**

- **André Lecroq** ancien verrier, subit avec ses camarades un bombardement de plus de 36 heures dans l'Aisne. Le 10 mai 1915, à la suite d'une forte explosion qui le commotionne sérieusement, il craque et part vers l'arrière sans ordre.

Intercepté par un officier, il est arrêté pour abandon de poste en présence de l'ennemi. Il est condamné à mort le 18 mai par une courte majorité de trois voix contre deux et fusillé le jour même, accompagné des pleurs des gendarmes et des officiers, selon le témoignage de l'aumônier.

- **Augustin Bacalou** enrôlé à Nancy, occupe la fonction de Sapeur au 20° bataillon du 10° RG. Il est en poste à Steenstraat en Belgique. Les circonstances de sa mort restent floues : le 9 janvier 1915, à la suite d'une altercation avec un officier à qui il refusait d'obéir, le jeune Sapeur est abattu d'un coup de révolver. L'exécution sommaire n'a pas fait l'objet de poursuites mais a pourtant bien été documentée sur son certificat de décès. La rubrique " genre de mort " précise : " tué d'une balle par un officier à qui il refusait l'obéissance ".

Il avait 24 ans.

À suivre...

Guy Viala, 31 mars 2014

---

## **Exposition Jaurès aux Archives Nationales jusqu'au 2 juin 2014**

l'exposition (constituée de cinq parties) s'ouvre sur un sas retraçant le choc de son assassinat par Raoul Vilain, le 31 juillet 1914 au café du croissant. Jaurès a ses habitudes dans ce modeste café proche du siège de son journal, l'Humanité. Il est attablé en compagnie de ses collaborateurs journalistes, un simple rideau sépare les clients de la rue. A 21h40, R Vilain, qui guettait l'occasion, porte les coups mortels. La foule accourt, l'assassin est arrêté. Le lendemain, tous les journaux, l'Humanité en tête annoncent la nouvelle. l'Union sacrée est scellée sur la tombe du pacifiste. Les discours en hommage au Tribun sont sans ambigüité : " soutien à l'action patriotique du gouvernement " (Viviani, président du Conseil), " le mouvement ouvrier doit prendre sa place dans l'effort de guerre " (Jouhaux pour la CGT). Les funérailles ont lieu le 4 août, alors que la mobilisation est déjà actée.

Son fils Louis s'engage en 1915 à 17 ans, il sera tué en juin 1918.

La suite de l'exposition est chronologique (son enfance, ses brillantes études, ses débuts de professeur de philosophie, ses premiers engagements) puis thématique.

Fondateur de l'Humanité, le manuscrit de son premier éditorial du 18 avril 1904 est exposé. Elu à 25 ans en 1885 dans le Tarn, il est le plus jeune de la chambre des députés où il s'impose comme l'un des plus influents orateurs.

La loi de séparation des églises et de l'Etat votée en décembre 1905 a été préparée au sein d'une Commission. A.

Briand en est le rapporteur, Jaurès un des ses principaux et plus actifs soutiens. Un document audio nous en restitue son discours du 21 avril 1905. Il évoque Robespierre, la constitution civile du clergé et la marche vers les lumières, " Nous ne faisons pas une oeuvre de brutalité, de sournoiserie, mais une oeuvre de sincérité, voilà pourquoi, je me rallie au travail de la Commission ! ", conclut-il.

Il parcourt la France : mineurs de Carmaux, paysans, viticulteurs, tisseurs du nord... bénéficient de son soutien.

Socialiste, il incarne une tendance qui s'opposera à celle de Guesde avant de réaliser la synthèse de la SFIO en 1905.

Les " valeurs Jaurésiennes " sont mises en exergue à la fin du parcours : la justice avec son engagement pro-Dreyfusard, la fraternité avec sa tournée en Amérique du Sud en 1911, et le pacifisme avec son opposition au service des 3 ans, et son combat au sein de l'Internationale.

Une vidéo montre l'acteur B. Fresson jouant Jaurès. Nous sommes le 31 juillet 1914. De retour du congrès de l'Internationale à Bruxelles où il a rencontré une délégation allemande, il tente de s'entretenir avec Viviani, le président du Conseil. C'est le sous-secrétaire d'Etat A. Ferry qui le reçoit. Il faut accepter l'arbitrage de l'Angleterre auprès de la Russie pour éviter le conflit mondial. Face à la tiédeur du gouvernement français, Jaurès s'emporte menaçant de dénoncer " les manoeuvres des ministres à la tête légère ". Il est 19h30. Son destin tragique l'attendait deux heures plus tard.

Dix ans après, le 29 novembre 1924, semble-t-il contre sa volonté, ses cendres sont transférées au Panthéon.

G.V , 31 mars 2014

-----

## Marc Blondel(1938-2014)

C'est avec stupeur et une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Marc Blondel, Président de la Fédération Nationale de la Libre Pensée et ancien Secrétaire général de la CGT-FO. Nous avons eu l'occasion d'apprécier ses talents d'orateur lors du meeting organisé à Montpellier, le 18 octobre 2008, contre le financement par le Conseil régional de la reconstruction du lycée confessionnel de la Pierre Rouge.

Militant laïque, militant anti-clérical, simplement un militant ouvrier tel était Marc Blondel.

Le décès de Marc Blondel, des suites d'une longue et douloureuse maladie, réveille le souvenir d'un leader syndical dont le style, les conceptions et l'aplomb tranchent très nettement avec la posture qu'affichent les dirigeants confédéraux actuels.

La mort de Marc Blondel survient dix ans après la fin de son dernier mandat de secrétaire général de FO, mandat qu'il avait conquis, en 1989, au terme d'une difficile bataille interne contre le syndicalisme d'accompagnement, auquel souscrivent désormais, à des degrés divers, les directions de toutes les confédérations, entraînant dans leur sillage Sud- Solidaires et la FSU.

De Marc Blondel, nous retiendrons d'abord le militant qui, avec pugnacité et panache, intervenait contre la fiscalisation de la Sécurité sociale, en défense du syndicalisme de la " feuille de paie " c'est-à-dire en défense du syndicalisme confédéré et de l'indépendance des syndicats. Ce qui fait dire à Juppé, au soir des hommages forcés, que Blondel était un conservateur.

Conservateur du syndicalisme de revendication au sens où il n'entendait pas être de ceux qui veulent modifier la place et le rôle des syndicats dans la société, en les éloignant de la lutte des classes et en les rapprochant de la " gestion " des entreprises et de la mise en oeuvre des réformes toutes tournées contre les conquêtes sociales de 1945.

" Fort en gueule " comme le disent les médias, Blondel n'avait pas que " la gueule ". On se souviendra longtemps de ses interventions télévisées en 1995, quand se développaient les grèves pour le retrait du Plan Juppé. Il ne lui serait pas venu à l'idée, alors, de préconiser une " autre réforme " comme le font les chefs confédéraux d'aujourd'hui. Il déjouait en direct toutes les intox destinées à justifier le principe d'une réforme de la Sécurité sociale et défendait ses principes fondateurs. C'est ainsi que le 2 décembre 1995, il lance : "A partir de lundi, c'est une radicalisation. Je vais maintenant demander pratiquement à tous les secteurs d'activité progressivement de rentrer dans la grève, c'est-à-dire de l'alourdir à partir d'une proposition simple : le retrait du plan Juppé".

Les cheminots en sont à leur neuvième jour de grève. Nul doute que cette déclaration résonne comme un encouragement à continuer le combat engagé. En filigrane, la perspective de la grève générale est ouverte. Quatre jours plus tôt, en pleine manifestation à Paris, des millions de salariés, émus, ont assisté à cette poignée de main historique entre un secrétaire général FO et un secrétaire général CGT.

Du jamais vu !

Incontestablement, Marc Blondel a joué alors un rôle de point d'appui dans le développement d'une grève de masse victorieuse qui a surgi spontanément.

Pour cette simple et bonne raison, il mérite notre respect. Et s'il en fallait une autre, rappelons que ce militant profondément laïque a su prendre fait et cause contre les lois anti-voile, racistes et ...anti laïques.

J-PC , 9 avril 2014

-----

Roger Arnardi

Roger Arnardi, ancien secrétaire départemental de la fédération de l'Education Nationale (FEN) est décédé ce mois de mars 2014. Nous garderons de lui le souvenir d'un militant profondément laïque. Avec lui nous avons mené la bataille contre la subvention de 3 762 000 euros accordée par le Conseil régional, présidé par Georges Frêche, pour la reconstruction du lycée confessionnel de la Pierre Rouge.

L'ACDL adresse à sa famille et à ses proches, ses sincères condoléances.

-----  
Cafés laïques

Mercredi 21 mai à 19h

salle J-L. Barrault à Clapiers

Daniel Bartement, Géographe à l'université Montpellier introduira le débat sur :

"Métropole", "compétitivité", attractivité", les dogmes nouveaux de "l'urbanisme" néo-libéral sont arrivés ! Jean-Pierre Moure proposait de rebaptiser Montpellièren "Montpellier Unlimited". Il prétendait s'appuyer sur la science du "marketing urbain", ne pas "être dans l'incantation" (votre serviteur a subi la séance de présentation au Zénith). Je vous propose de réfléchir ensemble aux enjeux de la nomination des nouvelles entités territoriales qui naissent. De quelles croyances sont porteuses ces nouvelles dénominations ? A quelles visions du monde veulent-elles faire adhérer ? La religion de l'accumulation du capital est-elle l'horizon indépassable de notre temps ? Les clercs, petits et grands de cet obscurantisme sont-ils conscients de leurs limites ?

## Des candidats ont répondu (suite)

A clapiers

Michel Chastaing (Divers gauche) :

*"Monsieur le Président,*

*Je m'engage au nom de la liste "Clapiers durable et participatif" aux élections municipales de Clapiers à respecter le principe de soutien à l'enseignement public laïc et, en tant que représentant des électeurs et des citoyens en général de Clapiers, à renoncer à participer es qualité à toute manifestation publique à caractère religieux ou confessionnel.*

*Nous considérons comme vous que la laïcité est un des fondements de notre République, un garant des libertés individuelles comme publiques et un gage d'égalité.*

*Enfin, j'ai signé ci-joint la pétition de demande d'abrogation de la Loi Debré.*

-----  
*Les articles publiés dans "Défense laïque" n'engagent que la responsabilité des auteurs qui les signent. Il va de soi que cette libre expression*

*laisse à tout lecteur la possibilité de donner son point de vue sur le contenu des articles, étant bien convenu entre nous que l'objectivité*

*ne peut être approchée que par la confrontation des idées, des analyses ou des propositions. Lecteurs, vous avez la parole.*

Le Comité de rédaction

---

Modifié le samedi 10 mai 2014

---

## Voir aussi dans la catégorie France



Urgence, pouvoir d'achat et grève générale

Alors qu'il a urgence à augmenter les salaires, bloquer les prix et les loyers, alors qu'il les crises énergétiques et climatiques explosent, le gouvernement Macron a fait voter au Parlement deux... »



« Ces gens-là »

La ministre des collectivités territoriales, issue des Républicains, a eu par le passé des prises de position qui dénonçaient le mariage pour tous en y voyant "un dessein contre la nature".... »



Ni le gouvernement ni l'Assemblée ne nous représente !

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » La présidentielle et les législatives en France sont à l'image du chaos politique qui parcourt l'Europe : la... »



Répression, maître-mot de la macronie.



La cinquième république est agonisante. Macron et sa clique vont utiliser le dernier outil en leur possession pour sauver ce qui peut l'être : la répression. Les forces de police, dignes... »



Présidentielles, législatives : Non au front unique des appareils !

Ils veulent TOUS sauver la Ve République et museler la classe ouvrière ! Partis politiques et confédérations syndicales sont désormais unis pour laisser Macron gouverner à son aise et mener ses... »



Alain Krivine

La Commune tient à saluer la mémoire d'Alain Krivine, militant ouvrier et dirigeant historique de la LCR et du NPA, qui a marqué la vie politique de ces 60 dernières années. Nous adressons à sa... »